

Présentation du site

Le projet de parc photovoltaïque se localise au nord de la commune de Quédillac (35), dans la région Bretagne, à la limite entre le département de l’Ille-et-Vilaine et le département des Côtes d’Armor. Il se situe à environ 35 km au nord-ouest de Rennes et à environ 21 km au sud de Dinan.

La commune de Quédillac bénéficie d’une bonne desserte routière. Elle se trouve au carrefour de la N 12 et de l’axe nord-sud de la D 766.

Le tableau suivant synthétise le découpage administratif des abords du projet.

Région	Département	Arrondissement	Intercommunalité	Commune
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Rennes	Saint-Méen Montauban	Quédillac

Le site du projet est une **ancienne carrière de sable** connue sous le nom de sablière **Le Bossu**, remise en état en 2021. Lors de ces dernières années, le site du projet a fait l’objet de nombreux remaniements liés à l’activité de la carrière.



Vue aérienne 2014



Vue aérienne 2020

La zone d’implantation potentielle du projet représente environ 23 ha. L’emprise clôturée présente, quant à elle, une surface d’environ 19 ha. Les tables photovoltaïques seront situées en retrait par rapport à la voie communale permettant une meilleure insertion vis-à-vis du paysage et du patrimoine.

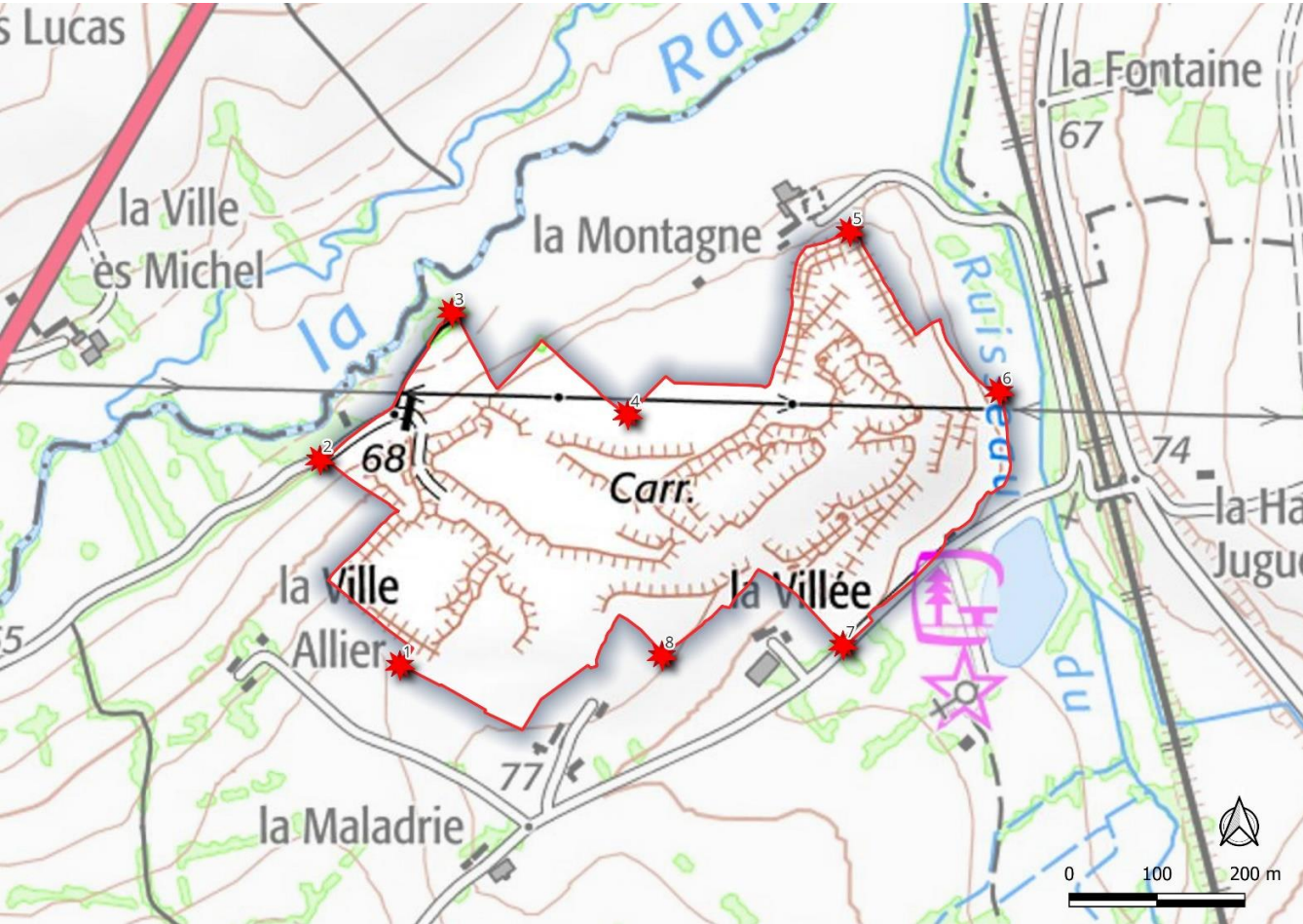
Sur les **23 ha** étudiés, la surface occupée par les tables solaires représente une superficie d’environ **7 ha** en raison des mesures d’évitement prises en compte :

- Evitement des habitats naturels à enjeux écologiques forts ;
- Maintien des haies et des massifs arbustifs isolés ;
- Evitement des zones humides ;
- Prise en compte des marges de recul pour l’aménagement d’un sentier de randonnée et des mesures paysagères ;
- Maintien d’un périmètre de protection de 20 m autour des deux pylônes électriques.

Description technique

Localisation du projet, coordonnées WGS 84 :

La carte ci-dessous permet de localiser les pourtours du projet et des points géolocalisés.



Les coordonnées des points sont présentées dans le tableau suivant.

Points	Longitude	Latitude
1	2°9'37.1923" O	48°15'14.3658" N
2	2°9'42.3374" O	48°15'21.7361" N
3	2°9'35.5979" O	48°15'27.4835" N
4	2°9'25.5366" O	48°15'24.1416" N
5	2°9'13.9471" O	48°15'31.4183" N
6	2°9'5.1196" O	48°15'25.8912" N
7	2°9'12.8282" O	48°15'16.1705" N
8	2°9'22.7750" O	48°15'15.3515" N

Accès au projet :

Le site dispose de deux entrées situées au sud et au nord du site. Dans le cadre du projet photovoltaïque, ces accès seront maintenus et améliorés.

- 1- L'accès sud au site empruntera une voirie communale située au sud du site d'étude.
- 2- L'accès nord se fera à partir de la route départementale située à l'ouest du site.

Au niveau de chaque entrée, un portail sera installé permettant l'accès pour la maintenance et l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

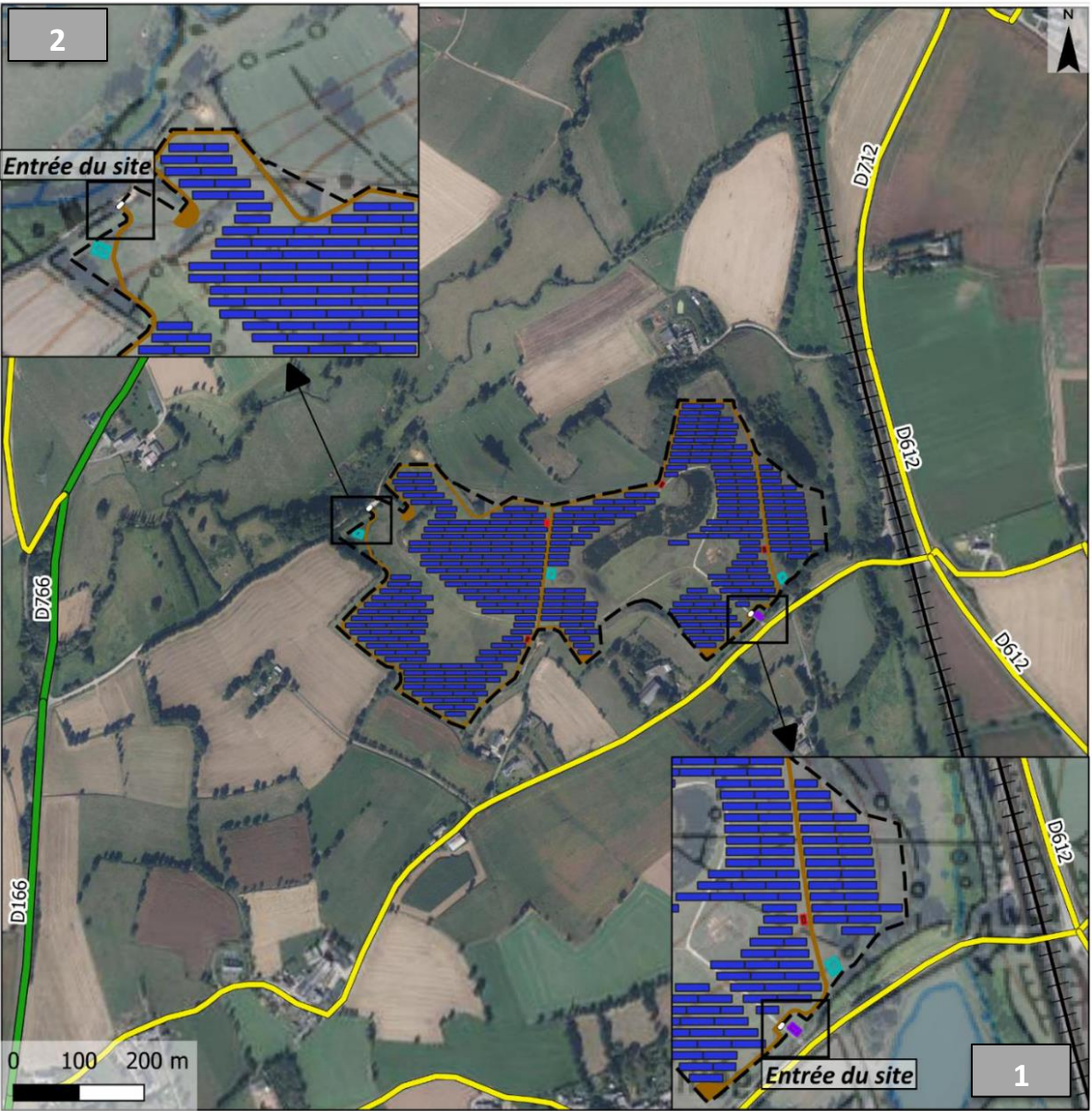


Figure 1: Accès à la centrale photovoltaïque

Caractéristiques techniques :

Les caractéristiques techniques sont les suivantes:

- Une zone d'implantation potentielle d'environ 23 ha dont environ 19 ha sera clôturé ;
- Une surface occupée par les tables solaires d'environ 7ha ;
- Une puissance installée d'environ **16,5 MWc** ;
- Une production annuelle envisagée d'environ **18 GWh**;
- L'implantation des panneaux par rapport aux limites séparatives est d'environ **10 m minimum**;
- Entre chaque rangée de panneaux, une distance d'environ **3,5 m** sera conservée;
- Une voie d'exploitation périphérique permettra d'accéder aux différentes structures ;
- L'ancrage au sol des structures sera réalisé par des pieux battus ou vissés. L'angle d'inclinaison des panneaux sera de 15° ;
- La hauteur des structures sera de 3 mètres (+/- 30 cm).

En plus des panneaux solaires, la centrale comportera d'autres éléments :

- Une clôture d'une hauteur de 2 m autour du projet;
- Deux portails situés au niveau des entrées sud et nord permettant l'accès à la centrale solaire.
- Quatre postes de transformation ;
- Trois citernes de 120m³ chacune ;
- Un poste de livraison.

Les éléments constituant la centrale auront les caractéristiques suivantes :

- La nature et la teinte des matériaux de la clôture : maille soudée de couleur vert foncé **RAL 6005** avec des ouvertures adaptées à la petite faune;
- La nature et la teinte du portail : 2 vantaux égaux avec un passage de 5m. La teinte sera de couleur verte en cohérence avec les teintes des clôtures (**RAL 6005**) ;
- La couleur des façades des postes de transformation : une teinte verte **RAL 6003** ;
- La nature et la teinte des matériaux des citernes : citerne souple fermée, étanche, pliable une fois vide sont la structure est constituée d'un tissu technique enduit de PVC d'une **teinte** verte ;
- La nature des matériaux du poste de livraison : **bardage bois** non traité.

Mesures en faveur de l’environnement et du paysage :

L’intégralité des mesures peuvent être consultées dans le PC 11 – Etude d’Impact sur l’Environnement et la Santé.

Mesures	Mesure paysagère	Mesure environnementale
Evitement des zones à enjeux environnementaux forts et des zones humides	✓	✓
Maintien des haies et lisières périphériques	✓	✓
Adaptation temporelle de la phase de travaux (en dehors des périodes sensibles pour la faune)		✓
Management environnemental du chantier		✓
Limiter l’emprise globale du chantier, sécurisation du chantier et mise en défens		✓
Aménagement des clôtures en faveur de la faune	✓	✓
Dispositif anti-intrusion pour les amphibiens		✓
Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet	✓	✓
Création d’abris pour les amphibiens et reptiles		✓
Mise en place de panneaux d'information du parc photovoltaïque	✓	
Aménagement d’un sentier	✓	
Plantation de haies	✓	✓
Intégration paysagère des clôtures et postes techniques	✓	
Prévention de l’installation et l’exportation d’espèces végétales envahissantes	✓	✓
Installation de nichoirs et de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité		✓
Suivis naturaliste post-implantation à N+1,N+2, N+5, N+10 et N+20		✓